

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/83/SPCG accordant à l'Etat Français (Ministère des Armées pour les besoins de la Marine nationale) la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Obock

n° 66/83/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à l'Etat français (Ministère des Armées, pour les besoins de la Marine nationale) d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 1.068 mètres carrés, sise à Obock, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 985. La mutation du titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté.